

www.**FFESSM**.fr



## Fédération française d'études et de sports sous-marins

Fondée en 1948,  
membre fondateur de la Confédération mondiale  
des activités subaquatiques

Madame, Monsieur,

La FFESSM est heureuse de vous compter parmi ses membres.

La **licence fédérale** à laquelle vous venez de souscrire vous offre un vaste éventail de formations et d'activités **reconnues dans le monde entier** pour leur qualité : plongée en scaphandre, apnée et randonnée subaquatique, photographie et vidéo subaquatiques, biologie et environnement, archéologie, orientation, nage avec palmes, nage en eau vive, pêche sous-marine, hockey subaquatique, tir sur cible, plongée sportive en piscine, plongée souterraine...

La FFESSM, c'est 2100 clubs associatifs pour vous réjouir. En outre, le réseau des Structures Commerciales Agréées de la FFESSM (420) est à votre disposition, en France et à l'étranger. Ce sont des partenaires qui ont choisi de privilégier l'accueil de nos licenciés.

La licence vous permet de bénéficier de conditions avantageuses de la part de nos partenaires : contrats mondiaux d'assurance, tarifs préférentiels (location de voitures, réduction de prix chez certains TO de plongée et magasins de plongées), conditions particulières pour des manifestations (Salon International de la plongée sous-marine)...

Nos jeunes sont notre avenir, nous les accueillons dès l'âge de 8 ans pour la plongée en scaphandre et plus jeunes encore pour de nombreuses activités.

Pour obtenir des informations pratiques sur ces activités et formations, outre notre site [ffessm.fr](http://ffessm.fr), vous pouvez contacter, par ordre de priorité : votre **club** ou **structure commerciale agréée FFESSM**, votre **comité départemental**, votre **ligue**, votre **comité régional** ou **interrégional** ou bien encore le **siège national**.

Pour vous tenir régulièrement informé(e) de l'actualité, nous mettons à votre disposition :

- **Un numéro** de téléphone Indigo :
- **Un site internet** : [www.ffessm.fr](http://www.ffessm.fr) **0 820 000 457**
- **Subaqua**, la **revue officielle** de la FFESSM qui contient non seulement des informations sur votre fédération mais aussi des rubriques voyages, technique de la plongée, matériel, réglementation...  
En tant que licencié(e) de la FFESSM, vous bénéficiez d'un tarif préférentiel (voir bulletin d'abonnement joint).
- **Des applications Iphone et Android téléchargeables gratuitement sur Apple Store et Google Play.**
- **Un accès sur Facebook** : découvrez la plongée avec la FFESSM.

### NOUVEAU

Pour vos voyages plongées, dans le cadre de votre assurance individuelle accident (A.I.A), pensez à vous munir lors de la préparation de votre séjour de votre CARTE D'ASSISTANCE MEDICALE INTERNATIONALE, désormais téléchargeable dans l'espace Client de [www.cabinet-lafont.com](http://www.cabinet-lafont.com)

Jean-Louis Blanchard,  
président.

Toujours à votre écoute pour mieux vous servir.

P.J. : Votre nouvelle licence FFESSM.

Conformément à la loi du 06/01/78, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant directement à partir de votre espace licencié.

Siège national : 24, quai de Rive-Neuve - 13284 Marseille CEDEX 07 - Tél. 33 (0)4 91 33 99 31 - Fax : 33 (0)4 91 54 77 43

[www.ffessm.fr](http://www.ffessm.fr) N° Indigo **0 820 000 457**

facebook

Toute la FFESSM sur

Disponible sur  
App Store

Google play

# UNE ASSURANCE VALABLE DANS LE MONDE ENTIER

**CE DOCUMENT DOIT ÊTRE LU  
AVEC ATTENTION !**

**Il doit être remis au licencié  
en même temps que sa licence**

(conformément à l'article L140.4  
du code des assurances)

Les articles D321.1 à D 321.4 imposent aux groupements sportifs l'obligation de souscrire un contrat d'assurance couvrant la Responsabilité Civile du club, de ses préposés et celle des pratiquants. Notre fédération a ainsi souscrit, auprès d'AXA Corporate Solutions\* par l'intermédiaire du Lafont Assurances, un contrat de groupe, accordant à chaque club -dans le cadre du montant annuel d'affiliation- et également à chaque licencié et pratiquant une assurance en Responsabilité Civile.

L'Assurance Individuelle Accident est facultative. Nous n'insisterons pourtant jamais assez **sur l'intérêt de souscrire** un tel contrat qui seul vous permettra d'être couvert pour vos propres dommages corporels, sans tiers responsable. En ce qui concerne la pratique compétitive, cette assurance individuelle vous est systématiquement demandée (catégorie Loisir 1 minimum pour toutes disciplines ou Piscine pour les compétitions en piscine).

Si vous possédez déjà ce type d'assurance, par exemple dans le cadre d'un contrat "multirisque", et que cette assurance vous couvre bien pour la pratique de compétition de nos activités, la fédération met à votre disposition un formulaire à faire remplir et signer par votre courtier ou agent d'assurance qui vous permettra de prendre part à ces compétitions sans avoir à justifier de votre assurance fédérale.

Par l'acquisition de la licence FFESSM, vous atteste avoir été informé(e) de l'intérêt à souscrire un contrat d'assurance individuelle ayant notamment pour objet de proposer des garanties en cas de dommage corporel, que vous avez pris connaissance des différentes possibilités d'assurance, de la réglementation en vigueur, notamment en matière de pêche sous-marine, des statuts et règlements de la FFESSM et que vous vous engagez à les respecter.

## Assurance individuelle accident et assistance réservée aux licenciés de la FFESSM

Possibilité de souscrire par l'intermédiaire de votre club, pour la même période que la licence et à un tarif préférentiel, des Assurances individuelles accident et des services d'Assistance (rapatriement) valables dans le monde entier. Pour tous renseignements, contacter notre assureur : LAFONT Assurances - Service FFESSM - Z.A.M. du Moulinas - 2, rue du Moulinas 66330 CABESTANY. Courriel : contact@lafont-assurances.com - Tél. 04 68 35 22 26 - Immatriculation Orias N° 12 068 741.

## LE CONTRAT D'ASSURANCE FFESSM

LAFONT Assurances - Service FFESSM - Z.A.M. du Moulinas - 2, rue du Moulinas 66330 CABESTANY - www.cabinet-lafont.com  
Valeurs indicatives pour la période 2015/2016, présentation et document non contractuels. (Détail des garanties disponible sur www.ffessm.fr)

ASSURANCE PLONGÉE ET ACTIVITÉS DE LA FFESSM	MONTANT DES GARANTIES	
	TOUTES DISCIPLINES	
	<small>Les valeurs indiquées ci-dessus sont des valeurs indicatives et ne constituent pas une offre de garantie. Elles sont susceptibles de varier en fonction de la situation individuelle de chaque assuré.</small>	

### GARANTIES LOISIRS DE BASE

CATÉGORIES	LOISIR 1		LOISIR 2		LOISIR 3		PISCINE	
	Pays de domiciliation	Monde entier (hors pays de domiciliation)	Pays de domiciliation	Monde entier (hors pays de domiciliation)	Pays de domiciliation	Monde entier (hors pays de domiciliation)	Pays de domiciliation	Monde entier (hors pays de domiciliation)
Age limite des garanties en RC et des garanties "Individuelle Accident"	sans limite							
Dommages personnels hors activités subaquatiques dans le cadre d'une activité FFESSM	Garanti							
Frais de recherche et de sauvetage <sup>a</sup>	1 738 €		3 850 €		6 745 €			
Frais de saison hyperbare	39 345 €		39 345 €		39 345 €		39 345 €	
Garantie pour frais d'hospitalisation et de traitement sur prescription médicale dont : Frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques autres frais de traitements, frais d'ambulance sur place <sup>a</sup>	7 869 €	39 345 € <sup>a</sup>	27 541 €	39 345 € <sup>a</sup>	31 473 €	300 000 € <sup>a</sup>	7 869 €	39 345 € <sup>a</sup>
Soutien psychologique et pédagogique	inclus		inclus		inclus		inclus	
Soins dentaires urgents	inclus	141 € <sup>b</sup>	inclus	141 € <sup>b</sup>	inclus	141 € <sup>b</sup>	inclus	141 € <sup>b</sup>
Hospitalisation	Si hospitalisation supérieure à 10 jours consécutifs, mise à disposition d'un billet aller/retour avion ou train pour un proche parent et prise en charge des frais d'hébergement pendant 10 nuits. Garantie jusqu'à 52,28 € TTC par nuit.							
Assistance aux personnes <sup>c</sup>	sans limitation de somme <sup>c</sup> AXA Assistance : + 33 1 55 92 22 82 - 24h/24 - 7j/7							
Evacuation sanitaire (rapatriement transport médical) <sup>e</sup>	sans limitation de somme <sup>c</sup> AXA Assistance : + 33 1 55 92 22 82 - 24h/24 - 7j/7							
Avance sur frais à l'étranger	A l'étranger, pour ne rien avoir à régler sur place (y compris les frais de saison hyperbare) vous pouvez bénéficier d'une avance dans la limite des sommes garanties, après accord préalable d'AXA Assistance : + 33 1 55 92 22 82 - 24h/24 - 7j/7							
Avance sur caution pénale à l'étranger	12 970 €		12 970 €		12 970 €		12 970 €	
Capital en cas d'invalidité permanente totale	11 241 €		39 345 €		89 929 €		11 241 €	
Capital en cas de décès ou de disparition judiciairement constatée	7 869 €		23 606 €		44 965 €		7 869 €	
Rapatriement du corps	sans limitation de somme <sup>c</sup> AXA Assistance : + 33 1 55 92 22 82 - 24h/24 - 7j/7							
Coût du cercueil (à l'exclusion des accessoires)	1 613 €							

### GARANTIES LOISIRS TOP <sup>d</sup>

(garanties de base ci-dessus + Assurance voyages plongées MONDE ENTIER ci-dessous)  
Ces garanties sont valables quelque soit le nombre de voyages plongée pendant la durée de validité de la licence

Annulation voyage plongée	- 6 766 € par bénéficiaire et 33 833 € pour un même événement - Franchise de 34 € par personne et par dossier			Néant
Interruption de votre voyage plongée en cas de rapatriement médical	- 6 766 € par bénéficiaire et 33 833 € pour un même événement - Sans franchise			Néant
Interruption de votre voyage plongée en cas de retour anticipé suite au décès d'un ascendant ou descendant	Néant	Néant	- 6 766 € par bénéficiaire - sans franchise	Néant
Interruption de vos activités de plongée en cas d'atteinte corporelle	Néant	Néant	- 338 € par séjour - sans franchise	Néant
Assurance bagages voyages plongée	- 843 € par bénéficiaire et par voyage - Franchise de 34 € par bénéficiaire			Néant

### TARIFS ANNUELS TTC

Loisir de base	20,10 €	31,15 €	54,30 €	11,60 €
Loisir TOP	39,20 €	50,25 €	83,00 €	Pas de garanties

a) Franchise de 25 € pour les frais de traitement. b) Franchise de 17 € par dossier. c) Exclusion des frais de premiers secours sauf appel préalable.  
d) Retrouvez les Conditions Générales du contrat TOP FFESSM sur www.cabinet-lafont.com (rubrique «service en ligne»). e) Par sinistre et par assuré.

Conformément à la réglementation concernant le lieu de résidence, il est rappelé que les séjours et voyages en dehors de son pays de résidence d'une durée supérieure à 90 jours consécutifs nécessitent une convention d'assistance spécifique. Contactez LAFONT Assurances au 04 68 35 22 26.